

# Le DROIT OUVRIER

**DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE**

## Sommaire

### DOCTRINE

**Emmanuel Dockes** : Le licenciement abusif ou comment dépasser les barèmes Macron malgré les arrêts du 11 mai 2022

### JURISPRUDENCE

**Mobilité intragroupe : le salarié peut y laisser des plumes**  
Cour de Cassation (Ch. Soc.), 23 mars 2022 – Note **Arnaud Mazières**  
(p. 358)

Dossier de droit social international et européen

### **Est-il temps pour la France de ratifier la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques ?**

**Camille Percher** : La convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques : de la conception à l'adoption

**Konstantina Chatzilaou** : Quelle place pour les droits collectifs des travailleuses et des travailleurs domestiques dans la convention n° 189 de l'OIT ?

**Alexandre Charbonneau** : Un travail comme un autre, un travail pas comme les autres : la protection des travailleurs domestiques par la convention n° 189 de l'OIT

**Valérie Lacoste-Mary** : La reconnaissance du droit aux prestations de chômage des employées de maison espagnoles

**Jérôme Porta et Bénédicte Lavaud-Legendre** : Au cœur de la Convention n° 189 : la prévention du travail forcé



## Doctrine

<b>Le licenciement abusif ou comment dépasser les barèmes Macron malgré les arrêts du 11 mai 2022</b> par <b>Emmanuel Dockès</b> , Université Lyon 2, Institut d'Études du Travail de Lyon, CERCRID (UMR 5137) .....	349
LICENCIEMENT – Licenciement abusif – Indemnisation du licenciement – Article L.1235-3 du Code du travail – Application du barème en cas de licenciement abusif – Abus de droit – Article 1780 du Code civil.	
<b>CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CLERMONT-FERRAND, 16 mai 2022</b> (n° RG F 20/00340) .....	353

## Jurisprudence

CONTRAT DE TRAVAIL – Transfert entre sociétés d'un même groupe – Convention tripartite de substitution d'employeur – Maintien contractuel de l'ensemble des droits du salarié – Application volontaire de l'article L. 1224-1 (non) – Obligations de l'ancien employeur – Transmission au nouvel employeur (non).	
<b>COUR DE CASSATION (Ch. Soc.), 23 mars 2022</b> (n° 20-21.518) .....	358
Note <b>Arnaud Mazières</b> , juriste d'entreprise .....	359

*Dossier de droit social international et européen*

## EST-IL TEMPS POUR LA FRANCE DE RATIFIER LA CONVENTION N° 189 SUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ?

<b>Avant-propos</b> .....	362
<b>La convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques : de la conception à l'adoption</b> par <b>Camille Percher</b> , Maîtresse de conférences à l'Institut d'études du travail de Lyon, Université Lumière-Lyon-2 (CERCRID/MTO ; UMR CNRS 5137) .....	364
<b>Quelle place pour les droits collectifs des travailleuses et des travailleurs domestiques dans la convention n° 189 de l'OIT ?</b> par <b>Konstantina Chatzilaou</b> , Maîtresse de conférences à Cergy-Paris-Université .....	373
<b>Un travail comme un autre, un travail pas comme les autres : la protection des travailleurs domestiques par la convention n° 189 de l'OIT</b> par <b>Alexandre Charbonneau</b> , Maître de conférences, Université de Bordeaux (COMPTRASEC) .....	380
<b>La reconnaissance du droit aux prestations de chômage des employées de maison espagnoles</b> par <b>Valérie Lacoste-Mary</b> , Maître de conférences-HDR, Université de Bordeaux, Comptrasec (UMR 5114), Institut du travail de Bordeaux .....	388
<b>Au cœur de la Convention n° 189 : la prévention du travail forcé</b> par <b>Bénédictte Lavaud-Legendre</b> , chargée de recherche au CNRS, Comptrasec (UMR 5114) et <b>Jérôme Porta</b> , Professeur à l'Université de Bordeaux, Comptrasec (UMR 5114) .....	391

# Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

## BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

---

Nom : ..... Prénom : .....

Profession ou fonctions (facultatif) : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

---

### Bulletin à retourner :

#### **DROIT OUVRIER - Service Abonnements**

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

*avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris*

Tarifs : France : ..... **105 euros**  
Étranger : ..... **137 euros**  
Adhérent CGT ou étudiant : ..... **82 euros**

---

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,  
l'envoi de la jurisprudence à :

**de préférence par mail : [droitouvrier@cgt.fr](mailto:droitouvrier@cgt.fr),**

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11